

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 MARS 2019

Délibération : **N° 2019-03- 37**
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE
OBJET : AFFAIRES CULTURELLES POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL
NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE
 Nomenclature : **7.5.1**

En exercice : 29 membres

Présents : 21

Pouvoirs : 7

Absent : 1

Votants : 28

Délibération comportant :

Annexe : /

Le dix-huit mars deux mille dix-neuf, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le douze mars deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Gwenn BOULZENEC

Les membres ayant donnés un pouvoir :

Philippe LEBASTARD donne pouvoir à Gil RANNOU, Marie-Madeleine REGNIER donne pouvoir à Catherine CADOU, Elisa DRION donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Catherine RENAUDEAU donne pouvoir à Aurora ROOKE, Alain BLANCHARD donne pouvoir à Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Le membre absent : Lionel BROSSAULT

Rapporteur : Madame Catherine CADOU

Dans le cadre de l'aménagement de la médiathèque, des devis ont été sollicités auprès de plusieurs fournisseurs pour l'acquisition de matériel numérique : ordinateurs (pour la partie professionnelle et l'espace multimédia), tablettes, consoles de jeux vidéo, vidéoprojecteur, ...

Le montant total des devis retenus auprès de différents fournisseurs s'élève à 32 178,88 € HT.

Vu le subventionnement habituel de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 50% pour les acquisitions informatiques.

Vu la présentation faite en commission ressources le 26 février 2019.

Il est proposé aux membres du conseil municipal :

- D'AUTORISER M. le Maire à solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès de la Direction régionale des affaires culturelles pour l'acquisition du matériel numérique de la médiathèque.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 18 mars 2019
Le Maire, Alain ROYER.

